

CONTRAT DE BAIL DE LOCATION DE BUREAU OU LOCAL À USAGE D'HABITATION

Entre les soussignés :

Le Bailleur :

Nom / Société : _____

Adresse : _____

Le Preneur :

Nom / Société : _____

Adresse : _____

Description des locaux loués :

Adresse complète : _____

Surface (en m²) : _____

Usage : Bureau / Domicile

Durée du bail :

Durée ferme de : _____

Date de début : _____

Date de fin : _____

Loyer et charges :

Montant mensuel du loyer (en €) : _____

Montant mensuel des charges (en €) : _____

Modalités de paiement : _____

Dépôt de garantie :

Montant (en €) : _____

État des lieux :

Un état des lieux contradictoire sera établi lors de la remise des clés et lors de la restitution des locaux loués.

Obligations du preneur :

Le preneur s'engage à utiliser les locaux loués conformément à leur destination, à respecter les règlements en vigueur, et à ne pas réaliser de modifications sans accord écrit du bailleur.

Obligations du bailleur :

Le bailleur garantit la jouissance paisible des locaux loués et s'engage à effectuer les réparations nécessaires à l'entretien normal des locaux.

Résiliation :

Le présent bail pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties dans les conditions prévues par la loi,

avec un préavis de trois mois, sauf cas de force majeure ou accord amiable.

Assurances :

Le preneur doit souscrire une assurance multirisques habitation couvrant notamment les risques locatifs et fournir une attestation au bailleur chaque année.

Divers :

Toute modification du présent contrat devra être faite par écrit et signée par les deux parties.

Le Bailleur

Le Preneur

Signature : _____

Signature : _____

Source originale de ce document :

<https://lettre-modeles.com/bail-location-bureau-domicile/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://lettre-modeles.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.